

Paris, le 10 mai 2021

Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur général de l'enseignement scolaire de
l'Éducation nationale

Monsieur Vincent SOETEMONT
Directeur général des ressources humaines de
l'Éducation nationale

N/R : SC/NA 20/21

Objet : dégradation des conditions d'enseignement de la technologie

Monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire,
Monsieur le Directeur général des ressources humaines,

Par les enjeux qu'elle représente en matière d'éducation aux nouvelles technologies et par conséquent aux métiers du 21^{ème} siècle, mais aussi en matière d'éducation aux nouveaux modes de consommation et par conséquent au développement durable, la discipline technologie joue un rôle majeur pour l'Ecole en particulier et pour la société en général.

Les professeurs qui assurent l'enseignement de cette discipline, et de tout ce que cette dernière représente, sont investis d'une importante responsabilité au sein du système éducatif français et plus largement au sein de l'économie d'un pays. Au-delà de leur discipline, les professeurs de technologie sont de réels professionnels ressources sur les établissements où ils exercent ; leurs compétences dans le domaine de l'informatique et du numérique sont utiles et précieuses pour les équipes, notamment à chaque apparition de nouveaux outils, de nouvelles technologies, inhérente aux métiers de l'éducation en général.

Pourtant la discipline souffre de réelles problématiques qui mettent en péril, d'une part, la qualité de l'enseignement qui doit être dispensé et, d'autre part, les conditions d'exercice des professeurs qui la dispensent.

Tout d'abord, les difficultés de recrutement de professeurs dans la discipline témoignent d'un manque évident d'attractivité et ce, dès le concours. Ce problème remarqué par l'inspection générale dès la création du concours SII en 2013 est aisément démontré par les chiffres eux-mêmes. Lorsque le nombre de postes offerts est à peine supérieur au nombre de candidats, il est évident que le manque d'intérêt porté au métier est grand. Face à ce déficit, les nombreux territoires en difficulté pour pourvoir les postes (Créteil, Lille, Toulouse, Nancy Metz, la Réunion, Rouen, Bordeaux, Orléans-Tours, Grenoble...) mettent en place une contractualisation élevée, ayant pour conséquence à la fois une dégradation de la qualité de l'enseignement en raison de la précarité d'exercice des professeurs contractuels, ainsi qu'une mobilité géographique bloquée pour les professeurs titulaires. Les professionnels de la discipline technologie s'en trouvent très pénalisés. Leur mobilité déjà compliquée, en raison du faible volume de personnels dans la discipline, est complexifiée par cette importante présence de contractuels. Il en résulte des barres d'entrée dans certaines académies, notamment du sud, très élevées et des projets de vie quasi inespérés.

.../...

Ensuite, et de façon plus spécifique à l'exercice du métier lui-même, les constats sur la discipline technologie font état de difficultés récurrentes et même croissantes : nombre de postes partagés très élevé, manque important d'accompagnement des parcours, absence de reconnaissance financière au regard du temps et de l'investissement nécessaires à de nouvelles missions, fréquente exclusion dans la distribution des IMP,... des constats qui ne font que décupler la désertion d'une discipline déjà de moins en moins attractive. Les enseignants en technologie ne bénéficient pas, comme leurs collègues de SVT et de physique chimie, d'une heure de vaisselle, alors qu'ils ont eux aussi besoin d'installer du matériel, des maquettes, voire des machines pour leurs séquences pédagogiques, et devraient donc bénéficier d'une heure de laboratoire ou de préparation dans leur service, prélevée sur les moyens de l'établissement.

En raison de la situation dégradée dans laquelle se trouve aujourd'hui la discipline technologie et tous les professionnels qui ont la responsabilité de son enseignement, le SE-Unsa demande que des solutions soient envisagées par le ministère afin de redonner une place et une attractivité nécessaires à cet enseignement essentiel dans le parcours de chaque élève, mais aussi afin de mettre fin à un déclin certain des conditions d'exercice des professeurs de la discipline. Plusieurs pistes de solutions peuvent aisément être posées, notamment quant aux modalités de recrutement et d'affectation mais aussi en matière de reconnaissance du métier et de ces nouvelles missions.

Aussi, le SE-Unsa sollicite de votre haute bienveillance une audience auprès de vous, Messieurs, afin d'échanger sur la dégradation des conditions d'enseignement de la technologie et sur les pistes à envisager pour remédier à ces difficultés.

Dans l'attente d'une réponse favorable à cette demande, veuillez croire, Messieurs, en mon attachement au service public d'éducation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Crochet', with a long horizontal line extending to the right.

Stéphane CROCHET
Secrétaire général